

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__41_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DES ARTICLES L.103-2 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Alain LECOINTE à Séverine VACHON, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Sécolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DES ARTICLES L.103-2 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 10 février 2020 approuvant le schéma de cohérence territoriale de Niort Agglo ;

Vu la délibération du 16 novembre 2020 validant le programme de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la première phase du projet ;

Vu la délibération du 16 novembre 2020 transférant la maîtrise d'ouvrage unique du projet à la Communauté d'agglomération du Niortais ;

Vu la convention cadre Action Cœur de Ville signée le 16 juillet 2018 et son avenant n°1 précisant le projet stratégique signé le 15 mai 2019 ;

Vu la délibération du 27 septembre 2021 définissant les objectifs et les modalités de concertation du projet Gare Niort Atlantique ;

Le projet Gare Niort Atlantique traduit l'ambition de la CAN dans le cadre du développement économique, touristique et durable du territoire. En effet, la création d'un pôle d'échange multimodal moderne et adapté aux usagers et aux acteurs fournira une offre de mobilité accessible et variée pour irriguer l'ensemble du Niortais. La restructuration des espaces, avec une part du végétal en continuité de la place de la Brèche et jusqu'au quartier du pôle Santé, créera l'ambiance de Niort Atlantique, territoire faisant le lien du Marais vers l'océan, avec une dynamique économique reconnue nationalement. Elle va ainsi favoriser les accès au Pôle d'échange multimodal et contribuer à la valorisation de la Gare, porte d'entrée majeure du Département.

Empruntée chaque année par près de 1,2 million d'usagers du train, cette opération renforcera l'attractivité et l'image de l'agglomération en valorisant, dès la sortie de la gare, les atouts du Niortais. Il s'agit notamment de séduire dès leur arrivée les usagers, dont les cadres et chefs d'entreprises, par la mise en exergue de notre cadre de vie de qualité.

Le projet Gare Niort Atlantique joue également un rôle prépondérant dans le développement du secteur du numérique engagé Place de la Brèche, mais aussi du pôle santé à proximité immédiate.

L'objectif de cette opération d'aménagement est de :

- Améliorer la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers de la gare en intégrant un partage de l'espace public entre toutes les formes de déplacement ;
- Revégétaliser les lieux pour que le quartier s'insère durablement dans la ville ;
- Redonner une structure urbanistique au secteur et créer un lien fort avec les autres quartiers alentour ;
- Créer une voie nouvelle végétalisée à l'Est (rue de l'industrie).

C'est ainsi que, conformément à la lecture combinée des articles L.103-2 et R.103-1, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé d'engager une concertation publique. Par délibération en date du 27 septembre 2021, le Conseil d'Agglomération a fixé les objectifs et les modalités de cette période de concertation.

Les objectifs étaient :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement de études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

La concertation s'est déroulée du 8 novembre 2021 au 21 janvier 2022. Elle a permis d'associer, pendant toute cette période, les usagers, les habitants et les différents acteurs concernés par le projet d'aménagement.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil Communautaire du 27 septembre ont été mises en œuvre :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ; cet avis est paru dans la rubrique « annonces légales » du Courrier de l'Ouest et de la Nouvelle République – édition du 29 octobre 2021 ;
- L'affichage dans les mairies des communes de l'agglomération ainsi qu'au siège de l'agglomération de la délibération engageant la concertation ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies et au siège de l'agglomération, pendant toute la durée de la concertation, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la communauté d'agglomération (<http://www.niortaglo.fr/>) qui a permis au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations ;
- La diffusion d'un article dans le magazine de la Communauté d'Agglomération du Niortais « Niort Agglo magazine » et dans celui de la ville de Niort « Vivre à Niort » ;
- La tenue de 2 réunions publiques : le lundi 8 novembre 2021 à 20h00, à l'hôtel de ville de Niort et le mardi 11 janvier 2022 à 20h00 au centre de rencontre et de communication (dôme) de Noron à Niort. La date et le lieu de ces réunions publiques ont été annoncés par voie de presse, sur les sites internet des communes et de Niort Agglo ainsi que par la distribution de flyers ;
- La tenue d'ateliers organisés conjointement avec les équipes de proximité et l'adjoint en charge de la concertation de la Ville de Niort. Ces ateliers se sont déroulés le mercredi 15 décembre 2021. Leur tenue a été annoncée lors de la réunion publique et relayée dans la presse et sur les réseaux sociaux de Niort Agglo (compte tweeter notamment) ;
- L'organisation d'une exposition publique de documents divers (état des lieux, esquisses, photos et de manière générale tous les documents utiles à la compréhension du projet...) qui s'est déroulée du 8 novembre 2020 au 21 janvier 2022. La date et le lieu de cette exposition ont été annoncés par voie de presse (journaux locaux).

Ainsi, plus de 160 personnes ont pu exprimer leur avis. Au global, plus de 260 questions / réflexions ont été abordées. Les contributions des internautes ont été mises en ligne sur le site de Niort agglo, au fur et à mesure de leur expression. Des premières réponses ont pu être apportées et mises en ligne.

Le bilan de cette période de concertation figure en annexe de la présence délibération. Il fait principalement état des observations concernant les thématiques suivantes :

- opportunité ;
- les commerces et services ;
- le stationnement et la circulation ;
- l'accessibilité ;
- les liaisons douces et la mobilité ;
- les aménagements paysagers et l'environnement ;
- les ambiances urbaines et architecturales.

Il ressort de cette concertation que le projet est accueilli très favorablement et que les attentes sont très fortes, outre les aspects de redynamisation de quartier, concernant l'amélioration des liaisons douces (piste cyclable, abris vélos sécurisés, revêtement des cheminements...) et des mobilités alternatives en général. L'insertion paysagère est également plébiscitée. Les préoccupations en matière d'accessibilité sont également fortement exprimées par les usagers. Les aspects circulation sont appréhendés de manière à ce que les nuisances, liées au trafic, à la vitesse et aux nuisances sonores, puissent être traitées. Les attentes en termes de stationnement sont également clairement exposées (capacités, conditions tarifaires, covoiturage, dépose-minute...)

Dans la continuité des démarches d'information du public sur ce projet urbain, l'information et la concertation se poursuivront au fur et à mesure de l'avancement et de la réalisation du projet.

Au vu des moyens de concertation déployés, conformes aux modalités fixées dans la délibération du Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2021 et des avis recueillis,

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CAN. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan de la concertation ;
- Met à la disposition du public le bilan de concertation annexé à la présente délibération sur le site internet de Niort Agglo (<http://www.niortagglo.fr/>) ;
- Poursuit le projet d'Aménagement de la Gare Niort Atlantique.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__41_02_2022-DE